

Communiqué de presse

Zurich, le 6 janvier 2022

Souscriptions actuellement impossibles en dehors des collectes de capitaux annoncées du groupe de placement SFP AST Swiss Real Estate

- Pour l’instant, pas d’émission de droits du groupe de placement SFP AST Swiss Real Estate à partir du 1^{er} janvier 2022 en dehors des collectes de capitaux annoncées
- La décision est prise pour protéger les investisseurs
- À l’avenir, le groupe de placement ne se développera que dans le cadre de levées de fonds annoncées

Dans l’intérêt des investisseurs du groupe de placement SFP AST Swiss Real Estate (SFP AST SRE), SFP Fondation de placement a décidé que, à partir du 1^{er} janvier 2022, l’émission de droits ne se ferait passagèrement que dans le cadre de collectes de capitaux annoncées.

Le groupe de placement SFP AST SRE connaît une demande de plus en plus importante et reçoit régulièrement des souscriptions, même en dehors des collectes de capitaux ordinaires. Dans l’intérêt des investisseurs du groupe de placement, l’émission de droits de SFP AST SRE n’aura lieu à partir du 1^{er} janvier 2022 que dans le cadre de collectes de capitaux annoncées.

Informations complémentaires

Des détails complémentaires sur l’univers des placements, les instructions d’investissement et les conditions-cadres de SFP AST Swiss Real Estate peuvent être consultés dans le prospectus respectif, sur le site www.sfp-ast.ch/fr/.

Plus d'informations

Dr. Gregor Bucher

Directeur

SFP Fondation de placement

+41 43 344 74 27

bucher@sfp.ch

Urs Kunz

Head Client Relationship Management & Marketing

Swiss Finance & Property SA

+41 43 344 61 31

kunz@sfp.ch

Matthias Flückiger

Portfolio Manager

Swiss Finance & Property Funds SA

flueckiger@sfp.ch

SFP Fondation de placement

SFP Fondation de placement propose trois groupes de placement. La direction est déléguée à Swiss Finance & Property Group AG, l'administration de la fortune du groupe de placement SFP AST Swiss Real Estate à Swiss Finance & Property Funds SA. Il est possible d'obtenir le prospectus, les statuts, le règlement et les directives de placement ainsi que le rapport annuel respectivement actuel et les factsheets auprès de SFP Fondation de placement. Sont admises en tant qu'investisseurs directs les institutions de prévoyance exonérées d'impôts domiciliées en Suisse et les personnes morales qui gèrent des placements collectifs d'institutions de prévoyance exonérées d'impôts, qui sont assujetties à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et qui investissent exclusivement des fonds pour ces institutions dans la Fondation de placement. Vous trouverez de plus amples informations sur www.sfp-ast.ch/fr/.

Disclaimer

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, par exemple des attentes, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont soumises à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du code suisse des obligations, de la loi fédérale sur l'investissement collectif ou de l'Ordonnance sur les fondations de placement (OFP). Les décisions d'investissement doivent être fondées exclusivement sur le prospectus d'émission et de cotation qui sera publié par la suite et présentera les risques associés à un investissement. Ce communiqué de presse n'est pas destiné à une mise en circulation hors de la Suisse. Il ne s'agit pas d'une offre relevant d'une juridiction conformément à laquelle une telle offre n'est pas recevable ou est soumise à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux Etats-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placement collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis et sur leurs territoires. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des Etats-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux Etats-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les Etats et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.